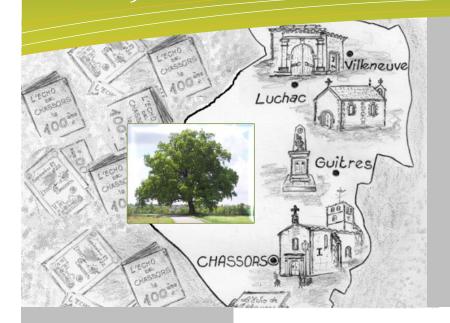
Bulletin Municipal N° 134 Octobre 2019

L'Echo de Chassors



Mairie de Chassors

Route de Jarnac 16200 Chassors

Tel: 05 45 81 06 63

mairie.chassors@wanadoo.fr

Retrouvez

dans ce numéro

Le Mot du Maire P 2

La Vie Municipale P 3 à 9

La Vie de l'Ecole P 10

La Vie des Associations P 11 à 18

En bref P 19 à 36

La page des Capsortiens P 37

Informations Pratiques P 38 à 39

Bien vivre à Chassors P 40

Inauguration des travaux de l'aménagement de la RD 22



Le Mot du Maire



Chers Capsortiens,

Nous voici au troisième écho de l'année ; ce qui nous rappelle que l'automne est déjà là avec ses machines à vendanger et ses arbres multicolores !

Je vais commencer par vous parler de l'école : compétence communale depuis le 1er janvier 2019.

La rentrée s'est faite avec un effectif de 68 enfants. Un seul changement est intervenu celui du départ de Cindy BARON, la directrice, remplacée par Roxanne GUYONNET pour la classe des CM1-CM2. C'est Madame Séverine DODIN qui a repris le poste de directrice.

De nombreux travaux ont été réalisés cet été pour améliorer le confort de nos écoliers ; mais il reste encore beaucoup à faire.

Comme vous avez pu le constater une quinzaine de pancartes de rues ont été changées ; nous en changeons tous les ans un peu car cela est très couteux.

Nous avons commencé le déménagement du local de la zone artisanale pour que l'association de chasse puisse s'y installer. Une partie du local sera destinée au stockage du matériel de l'association des parents d'élèves. Quelques travaux seront à réaliser : cloison, toilettes, auvent, peinture et remise en état du terrain autour du bâtiment. Le maximum de ces travaux sera effectué par les agents de la commune.

Un défibrillateur sera installé très prochainement à l'entrée de la salle des fêtes. Il pourra servir tant pour les manifestations dans la salle que pour le terrain de foot à proximité. Les travaux de la RD 22 sont donc terminés ; reste quelques plantations à réaliser courant novembre.

Nous avons eu quelques problèmes sur le nouvel éclairage public mais cela est désormais réglé. Si vous constatez dans vos quartiers un quelconque dysfonctionnement, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la Mairie.

En ce qui concerna la défense incendie la bâche installée route de Nanclas sera opérationnelle dans quelques jours.

Nous avons le projet d'en faire une autre rue de la Cadois. A ce moment-là, tout le territoire de la commune sera alors couvert en matière de défense incendie.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, et vous donne rendez-vous le 17 janvier 2020 à 18 h 30 pour la cérémonie des vœux où je vous ferai un bilan complet du mandat écoulé.

Le Maire, Patrick Lafarge

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE

Dans cette rubrique « La Vie Municipale », une synthèse des sujets abordés lors des conseils municipaux vous est présentée. Vous pouvez consulter l'intégralité des procès-verbaux de séance soit sur le site internet, soit dans les vitrines d'affichage de la mairie.

Depuis le mois de juin le conseil municipal s'est réuni à 2 reprises.

Séance du 18 Juin 2019

Etaient présents: Patrick LAFARGE, maire ; Sylvain CHATAGNER ; Nathalie DAUNAS ; Dominique DUQUERROY ; Stéphanie LACOSTE (secrétaire de séance) ; Pierre LEVEQUE ; Jean-Luc PLAINFOSSE ; Emeline POUSSARD ; Florence RAYMOND ; Jean-Maurice SABATER ; Eric VERGER.

Excusé: Bruno GAUTIER

Absente: Nadia VINCENT

Séance du 10 septembre 2019

Etaient présents : Patrick LAFARGE, maire ; Dominique DUQUERROY (secrétaire de séance) ; Bruno GAUTIER ; Stéphanie LACOSTE ; Pierre LEVEQUE ; Jean-Luc PLAIN-FOSSE ; Florence RAYMOND ; Jean-Maurice SABATER ; Eric VERGER.

Excusés ayant donné procuration: Nathalie DAUNAS à Patrick LAFARGE, Sylvain CHATAGNER à Pierre LEVEQUE.

Absentes: Nadia VINCENT, Emeline POUSSARD.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1 - Modification des statuts de Grand Cognac

Monsieur le maire explique que la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac a proposé la modification des statuts de la manière suivante :

Apporter une précision sur la compétence facultative relative à l'enfance jeunesse :

"Création, entretien et gestion des structures d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) agréés pour les vacances scolaires, l'accueil du mercredi <u>et pour les accueils du vendredi et samedi à l'espace jeunes de Cognac</u>, hors école municipale des sports de la ville de Cognac".

Ajouter la compétence optionnelle suivante :

"Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations." Ces modifications ont été approuvées par le Conseil Communautaire le 25 avril 2019. Les conseils municipaux doivent à leur tour se prononcer sur ces évolutions dans les trois mois suivant la notification.

Le Conseil Municipal approuve les modifications de statuts de l'Agglomération de Grand Cognac à l'unanimité des présents.

<u>2 - Election d'un délégué au Syndicat Intercommunal de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques</u>

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire d'élire un nouveau délégué au Syndicat de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques suite à la démission de Monsieur AN-DRIEUX.

Monsieur le maire est élu délégué à l'unanimité des présents.

AFFAIRES FINANCIERES

1 - Redevance d'occupation du domaine public Gaz 2019

A la demande de GRDF, Monsieur le maire propose au Conseil municipal de délibérer sur le montant des redevances d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz pour l'année 2019.

Cette année, le montant s'élève à 492 €

Le Conseil municipal approuve le montant de la redevance et accepte la recette, à l'unanimité des présents.

2 - Acquisition des parcelles C 929 (Chèneveaux), C 892, 893 et 894 (Chi Loup)

Monsieur Le maire explique que les parcelles suivantes

- C n° 929 (524 m²) correspondant à l'impasse des Chèneveaux
- C n° 892 (322 m^{2}), 893 (90 m^{2}) et 894 (1 066 m^{2}) correspondant à la rue du Chi Loup, utilisées comme voie publique, sont goudronnées et entretenues par la commune

mais appartiennent toujours à un particulier.

Il propose au Conseil d'acquérir ces parcelles à l'euro symbolique, les frais de notaire s'élevant à 156 €.

Le Conseil Municipal approuve la proposition d'acquérir ces parcelles, à l'unanimité des présents.

<u>3 - Avis sur le rapport de la CLECT</u>

Monsieur le Maire propose d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées fixant les montants des transferts de charges suite à l'harmonisation des compétences au 1er janvier 2019 :

Ecole: 122 382 €
SDIS: -28 348 €
SILFA: -837 €
VOIRIE: -187 €

L'attribution de compensation 2019 sera recalculée en fonction de ces montants.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT, à l'unanimité des présents.

4 - Demande de subvention FDAC 2019

Monsieur le maire présente les devis pour les travaux de voirie 2019 sélectionnés par la commission voirie :

- enrobé sur une partie de la VC 117, "Chemin de la Nougeraie", pour un montant de 4 194 € par ARE TP,
- enrobé sur une partie de la VC 53, "Rue des Arnauds", pour un montant de 3 552 € par ARE TP,
- gravillonnage sur une partie de la VC 15, "Rue de l'Angle Droit", pour un montant de 2 844 € par ARE TP.

Les deux autres entreprises de travaux publics contactées, Entreprise GUERIN et SNG TP ont répondu défavorablement pour cause de planning déjà complet sur 2019.

Monsieur le maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département au titre du FDAC.

Le Conseil Municipal valide les devis et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention, à l'unanimité des présents.

<u>5 - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables</u>

Monsieur le maire explique qu'un certain nombre d'impayés de factures assainissement sur la période de 2010 à 2016 n'ont pas pu être recouvert.

Monsieur DANEY, trésorier, demande leur admission en non-valeur pour un montant total de 1 412,89 €.

Le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur de ces créances à la majorité (10

pour, 1 abstention).

6 - Créances éteintes Assainissement

Monsieur le maire explique qu'une commission de surendettement a validé l'effacement des dettes d'une ancienne habitante de CHASSORS qui avait des impayés d'assainissement d'un montant de 300 €.

Par conséquent, monsieur le Trésorier demande de passer la somme à l'article n° 6542 afin d'effacer la dette.

Le Conseil Municipal accepte d'éteindre la dette de 300 € à la majorité (10 pour, 1 abstention).

PERSONNEL

1 - Recrutement d'un agent polyvalent à temps non complet en CDD de 6 mois

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que les contrats des agents non titulaires de l'école, transférés de l'Agglo, se terminent le 5 juillet 2019.

Il est donc nécessaire de les renouveler au 2 septembre 2019.

Il propose donc de renouveler le contrat de l'agent polyvalent de l'école, Madame Martine DESLANDE, jusqu'au 16 février 2020 pour des raisons règlementaires.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité des présents.

<u>2 - Création d'un emploi permanent d'Agent d'Animation / Recrutement d'un agent d'animation à temps non complet en CDD d'un an</u>

Pour assurer l'aide-garderie le soir, il est nécessaire, conformément à la législation, de créer un poste permanent d'agent d'animation. Monsieur le maire propose de renouveler le contrat de l'agent déjà en place depuis l'année dernière, Madame Sylvie BOULINEAU, du 2 septembre 2019 au 5 juillet 2020.

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents.

3 - Création d'un emploi d'Adjoint Administratif à temps complet

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Administratif à temps complet afin de pouvoir stagiairiser Anne-Sophie BODET, secrétaire, au 7 septembre 2019.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité des présents.

TRAVAUX

1-Travaux école:

Monsieur le maire rappelle que la cuisine de l'école doit être repeinte pendant les vacances scolaires ; il propose de la carreler pour faciliter le nettoyage. Le Conseil accepte la proposition.

Monsieur le maire propose de remplacer les claustras en bois le long de la RD 22 par un mur en parpaing. Le Conseil valide la proposition.

2-Travaux d'aménagement de la RD 22 :

Un garde-corps sera posé pour des raisons de sécurité sur une sortie de buse le long du fossé.

3- Elagage des chemins blancs :

La commune n'est pas équipée pour élaguer de manière efficace tous les chemins blancs. Monsieur le maire propose un devis pour l'ensemble des chemins blancs d'un montant de 13 608 €. Le conseil décide de faire réaliser l'élagage par l'entreprise PERODEAU d'une partie des chemins blancs cette année. Le reste sera effectué l'an prochain

SUJETS DIVERS

<u>1 - PLU:</u>

Madame DAUNAS informe le Conseil que le projet de PLU a été validé en bureau des Maires ; il sera présenté au Conseil Communautaire le 26 juin 2019. Suivra le contrôle de légalité en Préfecture pour une durée de 2 mois. Le PLU pourrait être applicable, sous toute réserve, en septembre 2019

<u>2 – Avis du conseil sur l'installation et l'hébergement d'équipement de télé-relevé pour le déploiement du compteur gaz communicant « Gazpar »</u>

Monsieur le maire rappelle que le Conseil municipal en sa séance du 9 Mai 2019 avait donné son accord pour réaliser une étude afin d'installer une antenne relais sur un des pylônes du stade pour le télé-relevé des compteurs gaz.

L'étude a été réalisée par GRDF. Monsieur le maire demande au Conseil son avis pour l'implantation de cette antenne relais.

Le Conseil municipal accepte la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec GRDF à la majorité (10 pour, 1 contre).

3 - Modification des horaires d'éclairage public

Monsieur le maire explique au Conseil municipal que depuis les travaux d'aménagement de la RD 22 de nombreux dysfonctionnements ont été constatés sur l'éclairage public du site Mairie / RD 22 / Zone Artisanale.

Le SDEG demande une délibération fixant les horaires d'allumage et d'extinction des lampadaires afin de reprogrammer l'ensemble de l'éclairage public.

Monsieur le maire propose les horaires suivants :

	Ensemble de la Commune sauf Mairie	Mairie / Salle des Fêtes
du Dimanche soir au Ven- dredi matin	Coupure à 22 h	Coupure à 22 h
	30	30
	Allumage à 6 h	Allumage à 6 h
	30	30
du Vendredi soir au Di- manche matin	Coupure à 22 h	
	30	Dag do gournino
	Allumage à 6 h	Pas de coupure
	30	

Le Conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents.

<u>4 - Proposition de motion relative à la démarche de nouvelle organisation des services des finances publiques de la Charente</u>

Monsieur le maire propose de prendre une motion pour soutenir le maintien de la Trésorerie de Jarnac et dénoncer le projet de nouvelle organisation des services des finances publiques.

Le Conseil accepte la motion à l'unanimité des présents.

5- Ecole

La cantinière étant en arrêt-maladie, la restauration sera assurée par la société SCOLA-REST.

6- Salle polyvalente

Permis de construire toujours en cours d'instruction. Avis favorable de la commission de sécurité.

<u>7- Défense incendie</u>

Projet de financement d'une bâche incendie à la Cadois en partenariat avec un agriculteur de GUITRES.

8- Visite de l'école :

Pour faire un point sur tous les travaux réalisés pendant les mois de Juillet et d'Août, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal effectuent une visite de l'école.



La Vie de l'Ecole

DES NOUVELLES DE L'ECOLE!



Depuis le 2 septembre, notre école accueille 68 élèves et une nouvelle maitresse!

Cette année, les enfants sont répartis ainsi dans les trois classes : les 26 PS/MS/GS avec Carène GAUVIN et Isabelle MARTIN (ATSEM) ; les 23 CP/CE1/CE2 avec Séverine DODIN ; les 19 CM1/ CM2 avec Roxane GUYONNET.

Les horaires de l'école sont :

- -le matin, 9h/12h;
- -l'après-midi, 13h30/16h30;
- -classe le lundi, mardi, jeudi et vendredi ;
- -garderie à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30.

Nous avons eu la bonne surprise de découvrir que beaucoup de travaux avaient été faits pendant l'été : des fenêtres, des stores, une cuisine, des peintures... Merci à toute l'équipe municipale, élus et employés, pour l'investissement financier et personnel !

Des sorties et des spectacles sont prévus cette année.

Cela commencera dès le 15 octobre avec « **Le jardin de Clément** » pour les élèves jusqu'au CE2. Une aventure pleine de découvertes dans un jardin peuplé de petits êtres vivants et d'un épouvantail.

Tiens, cela pourra être un thème de travail, non?

Vous pourrez suivre nos aventures grâce à l'écho de Chassors.

Un grand projet tient à cœur aux enseignantes cette année. Mais chut... Nous vous en dirons plus plus tard...

A bientôt!

AMICALE DES CHASSEURS ET PROPRIETAIRES NON CHASSEURS DE CHASSORS.



Manifestations à venir...

La St Sylvestre 2019

Chasse à courre aux lièvres le 12/01/2020

Et d'autres manifestations

Battues:

Battue aux chevreuils :

Le 05/10/2019 Le 07/12/2019 Le 29/12/2019 Le 04/01/2020 Le 26/01/2020 Le 09/02/2020 Le 29/02/2020

« C"est reparti... »

La saison 2019 -2020 a débuté le 08 septembre, le nombre de chasseurs est à quelques membres près identique à celui de l'année dernière, même avec la baisse du permis de chasse national.

La vente des cartes permet d'effectuer les différents lâchers de perdrix et faisans sur la saison. Concernant la population du lièvre, celle-ci reste identique, avec une légère hausse.

L'élection du bureau a été reconduit pour cette saison et de nouveaux membres ont rejoint le bureau de notre association :

Président : ROUHAUD Patrice, Vice- président : BENETAUD Didier, Trésorier : AUMONT Jérémy, Vice-trésorier : DUEZ Alexandre, Secrétaire : LECLERCQ Patrick, Vice-secrétaire : DEKESEL Matthieu, Membres : Xavier CHORON, LACHAIZE Jean-Pierre, VIGNAUD Alexis, PALARDIS Emmanuel, MATHET William, SAUVION Alain et VIAUD Jean-Louis, DELOUME Philippe.

Mais heureusement, les manifestations sont là également. En effet, au mois de juin, nous avons organisé, avec le concours de l'APE de Chassors, une première marche gastronomique.

Cette marche a été un franc succès et nous envisageons la reconduite de la manifestation cette saison. Les bénéfices ont été partagés entre les deux associations.

Nous tenons à vous informer que la chasse est ouverte les mercredis, dimanches et jours fériés de 08 heures à 12 heures et 14 heures à 19 heures oo, du 08 septembre au 31 octobre 2019, puis tous les jours sauf les mardis et vendredis (sauf si jours fériés) de 08 heures à 12 heures et 14 heures à 18 heures oo, du 01 novembre au 31 janvier 2020.

Cependant, des battues peuvent être organisées à différentes dates.

N'hésitez pas de prendre attache avec les chasseurs que vous voyez afin de demander des informations et de vous renseigner.

Nous n'apprendrons que des uns et des autres.

Cette année, notre association veut mettre un point d'honneur sur le partage du territoire entre les promeneurs, VTTistes et chasseurs.

En effet, rien qu'un petit bonjour et un merci n'ont jamais rien offensé. C'est qu'ainsi que nous continuerons à faire partager notre loisir car c'est comme cela qu'une discussion s'engage.

Nous avons pour cela trouvé une phrase « Pour Chasser et Partager »



REPAS DE LA ST SYLVESTRE 2019

Cette année, notre association organise le traditionnel repas de la St sylvestre à la salle des fêtes. N'hésitez pas à prendre vos réservations auprès de nous pour participer à cette soirée.

Menu du chef MERLE (restaurant du château) :

- Apéritif accompagné de ses amuse-bouche.
- Pressé de foie gras et aiguillettes de canard aux pistaches et mesclun
- Court de Cabillaud sauce homardine et petits légumes
- Souris d'agneau de 7 heures, purée de pomme de terre, trompette et petits légumes
- Fleur de fromage frais et affinée, salade et confiture
- Assiette gourmande du château
- Café et ses mignardises.

Tarif de la soirée vin compris : 65 euros Menu enfant à 30 euros (menu identique mais adapté) Réservation à effectuer à Mr CHORON Xavier 06 03 54 63 36

<u>Site internet</u>: http://chasseursdechassors.jimdo.com

<u>Le site est toujours à votre disposition :</u> http://chasseursdechassors.jimdo.com

FOOT LOISIRS CHASSORS



Cette année encore le Foot Loisirs CHASSORS est reparti pour la saison 2019-2020, l'assemblée générale s'est tenue cet été. Nous avons discuté du bilan financier et sportif de la saison dernière, ce qui nous permet de démarrer cette saison sereinement. L'effectif reste stable malgré le départ de quelques personnes, mais d'autres joueurs nous ont rejoint ce qui nous permet d'avoir un effectif encore plus complet.

Cette saison nous jouons 10 équipes avec des matchs aller-retour, ces rencontres se déroulent de Septembre à Décembre et nous reprenons au mois de Mars jusqu'à l'été. Nous jouons le vendredi soir à 19h et les entraînements se déroulent le mercredi soir à 19h. Toutes les rencontres se jouent dans un bon état d'esprit, les tacles sont interdits et les fautes sont gérées par les joueurs eux-mêmes. Toute personne intéressée par notre

bonne équipe de FOOT LOISIRS est invitée à prendre contact avec Sébastien PRINCEAU au 06.02.11.00.11

Calendrier FOOT LOISIRS LUCHAC

13/09 LUCHAC-HOULETTE

04/10 LUCHAC-CHATEAUNEUF

11/10 LUCHAC-SALLE DE BARBEZIEUX

18/10 LUCHAC-REPARSAC

08/11 HIERSAC-LUCHAC

15/11 LUCHAC-LOUZAC

22/11 GRAND COGNAC-LUCHAC

06/12 LUCHAC-BLANZAC

Trêve hivernale

21/02 CHATEAUNEUF-LUCHAC

13/03 BLANZAC -LUCHAC

27/03 LOUZAC-LUCHAC

03/04 LUCHAC-HIERSAC

17/04 REPARSAC-LUCHAC

24/04 COURVOISIER

15/05 SEGONZAC-LUCHAC

22/05 LUCHAC-GRAND COGNAC

29/05 HOULETTE-LUCHAC

01/06 Tournoi à OLORON STE MARIE

05/06 COURVOISIER

18/06 Repas de fin d'année

25/06 Assemblée Générale

Nous avons élu un nouveau bureau qui se compose comme suit :

Président : Sébastien PRINCEAU

Vice-président : Daniel CHAPUT

Trésorier : Jérémy BRETAUDEAU

Secrétaire : Cédric COOLEN

NOUS FAISONS LES ENTRAINEMENTS LE MERCREDI SOIR 19 H AU STADE MUNICIPAL DE CHASSORS



Cette année le club se rendra à OLORON- SAINTE- MARIE pour un tournoi annuel avec de nombreuses équipes vétérans. Beaucoup d'associations du Pays Basque et du Béarn seront représentées.

Notre association organisera un repas en fin d'année courant Décembre et un tournois de sixte- six personnes- (loisirs et licenciés) est prévu au mois de Juin et une soirée "Entrecôte" ou "Sardinade "se fera à l'issue de cette manifestation.

Les renseignements seront à formuler à Mr Princeau (tel ci-dessus) ou Mr Coolen o6.62.09.24.65(coolen.cedric@sfr.fr).

Les dates officielles seront précisées dans le prochain numéro de votre journal.

LA CAGOUILLE SPORTIVE DE CHASSORS.



Bonjour à tous,

Trois années maintenant que le club du CS CHASSORS a rouvert ses portes en 5ème division du championnat de district. Les années passent, le groupe se structure et grandit.

L'élection du bureau, l'arrivée de nouvelle recrue qui a comblé certains départs, un nouvel entraîneur ainsi qu'un adjoint viennent renforcer le groupe.

Nous saluons aussi l'arrivée d'un arbitre bénévole pour nos matchs à domicile.

On retrouve encore cette année un groupe d'amis qui a plaisir de jouer ensemble. La cohésion du groupe et le travail à l'entraînement fait qu'à ce jour l'équipe est deuxième du classement.

Un nouveau jeu de maillots complet ainsi que des ballons nous ont été offerts par la F.F.F suite à l'opération deuxième étoile en partenariat avec l'équipementier Nike.

Merci à tous nos sponsors pour leur accompagnement cette année.

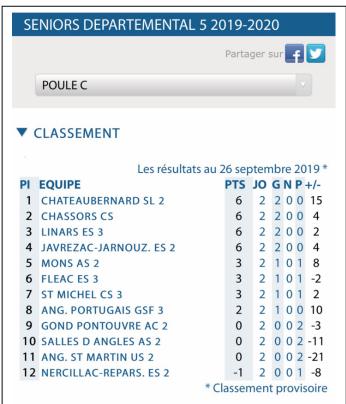
Nous profitons également de ce message pour remercier les personnes ainsi que les capsortiens, capsortiennes de venir nous voir lors de nos rencontres à domicile.

Vous pouvez nous suivre sur les réseaux sociaux :

Page Facebook : Chassors CS Page instragram : chassors.cs







AMITIE CHASSORS-SPICHEREN

Une nouvelle saison associative commence et voici quelques dates à retenir et à noter dans votre agenda afin de vous organiser. Surtout n'hésitez pas à les communiquer à votre famille et vos amis.

Comme chaque année, nous fêterons le Beaujolais Nouveau en organisant la soirée Entrecôte Beaujolais salle des fêtes de Chassors. Cette soirée aura lieu le <u>Samedi 23</u> novembre 2019

Pour la 1ère fois, nous allons organiser un marché gourmand de Noël, le **Samedi 7 décembre 2019.**

Ce marché de Noël se fera avec la collaboration de nos amis Spicherois qui viendront spécialement pour ce marché et nous ferons découvrir et déguster leurs spécialités. Ce marché se déroulera à Villeneuve dans la cour des Frères Moines.

Et pour la ière fois, nous fêterons la <u>Saint Valentin</u> en organisant une soirée dans la salle des fêtes de Chassors. Cette soirée se déroulera le <u>Samedi 15 février 2020</u>. Et nous organiserons aussi le méchoui <u>Dimanche 14 juin 2020</u> sur le terrain de pé-

Nous espérons vous voir nombreux lors de ces différentes manifestations,

Amitié Chassors Spicheren

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

C'est avec beaucoup de joie et bonne humeur que les enfants et les parents se sont donné rendez-vous en ce jour de rentrée.

Ce lundi 23 septembre à 18h30, le bureau avait invité tous les parents de l'école ainsi que les monitrices de l'école et bien sûr les membres de la mairie.

Seuls les 3 membres du conseil municipal (Mr le Maire, Mr Verger, Mr Sabater) ainsi que les membres de l'ancien bureau et une nouvelle maman étaient présents.

Après accord de Mr le Maire l'assemblée générale commence.

Le récapitulatif des sorties et manifestations de l'année dernière fait, c'est au tour de Cédric Lanceron de donner les résultats financiers qui sont très positifs.

Enfin, nous en venons à l'élection du nouveau bureau : le président et le trésorier étant sortant car leurs enfants ont fait leur rentrée au collège.

Après plusieurs minutes de discussions le verdict tombe et le nouveau bureau est voté. Il vous sera affiché à l'entrée de l'école.

Une réunion aura lieu pour décider des manifestations qui seront organisées pour cette nouvelle année scolaire.

En tant qu'ex-président c'est avec émotion que je laisse ce très bon groupe faire son « bonhomme de chemin ».

Bien entendu l'APE fait toujours appel à tout parent qui voudrait venir donner un petit coup de pouce à une ou plusieurs manifestations.



FOIRE AUX CHRYSANTHEMES

11ème vente annuelle



du samedi 26 octobre au jeudi 31 octobre 2019

10h - 19h

(Les horaires sont susceptibles de varier en fonction de l'emploi du temps de nos bénévoles, nous vous remercions de votre compréhension)

A L'école de CHASSORS

(Sous le Préau)

Vente organisée par l'Association des Parents d'Elèves de l'école CHASSORS, au profit du financement des projets éducatifs de l'école.

Renseignements :



Facebook.com/APECHASSORS / apechassors@gmail.com / 06.63.90.12.91

TENNIS DE TABLE LUCHAC CHASSORS (TTLC)



La saison 2019-2020 pour le tennis de table a repris ses droits dès le 27/09/2019. Pour la première journée, les 2 équipes joueront à Chassors, et l'autre se déplacera à Mouthiers.

L'équipe 1 a joué Cognac 5 et a perdu 8 à 6 et la seconde équipe s'est déplacée à Mouthiers sur Bohême et a ramené un match nul (7/7) très prometteur.

Pour la première phase du championnat, c'est-à-dire de septembre à fin décembre, la première équipe évoluera en D₃, la deuxième en D₄.

Les objectifs pour la saison prochaine sont :

Le maintien en D3 de l'équipe 1 et la montée de la 2ème équipe en D3. Ce qui permettrait aux joueurs d'évoluer dans un championnat à un niveau de jeu qui est le leur.

Nous n'avons finalement perdu aucun de nos joueurs. D'autres devraient revenir. Toutefois, nous espérons que d'autres joueurs arrivent pour peut-être engager une troisième équipe en championnat.

L'assemblée générale a eu lieu le 20 juin dernier. Le bureau a été constitué ainsi pour 2019/2020, à savoir :

Président : Benoît MILHORATTrésorier : Franck DENKMANNSecrétaire : Bruno GAUTIER

Bonne reprise à tous





SEMAINE FEDERALE INTERNATIONALE DE CYCLOTOURISME



La Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme s'est tenue à Cognac du 4 au 11 août 2019.

Il s'agissait de l'événement majeur du mois d'août! Cognac a accueilli la 81e édition de la semaine fédérale internationale de cyclotourisme, 11 000 personnes, cyclistes et accompagnants, sont venus pour cette grande fête du vélo.

Afin de s'associer à cette manifestation, la municipalité a organisé un point de halte sur le parcours le jeudi 8 août.

Ce sont plus de 1000 cyclistes de toutes régions qui ont été accueillis par le maire, son équipe municipale et les employés communaux sur le parvis de la Mairie afin de leurs offrir divers rafraichissements.

Deux viticulteurs de la commune étaient aussi présents pour faire découvrir les produits du terroir et les métiers de la viticulture.















Un grand merci à nos deux secrétaires, nos deux agents techniques et les enfants de l'école (conception des banderoles) qui ont fortement contribué à la réussite de cette journée.

COURSE DE VELO

Le 11 août 2019 a eu lieu la traditionnelle course cycliste à Chassors. Une cinquantaine de coureurs ont pris le départ. La faible participation cette année vient du report de la date du mois de juillet sur le mois d'aout mais également de la pluie qui n'a cessé de tomber toute la matinée.

L'après-midi fut un peu plus clément, ce qui a permis un bon déroulement de l'épreuve, très disputée.

Merci au club de l'ACJAR pour sa parfaite organisation et à tous les fidèles signaleurs. Merci également à Monsieur BENETAUD qui nous fournit l'électricité tous les ans pour la sonorisation.











LE SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2019, LES TRAVAUX DE L'AMENAGEMENT DE LA RD 22 ONT ETE INAUGURES.



Réhabilitée depuis quelques semaines, la RD 22 a été officiellement inaugurée le 14 septembre en présence de la sénatrice Mme Nicole BONNEFOY, du président de Grand Cognac M Jérôme SOURISSEAU et du président des maires de Charente et du SDEG M Jean Michel BOLVIN.

Après les discours officiels, M le Maire a convié la centaine de personnes présentes à se rassembler autour du verre de l'amitié.



VOTRE ROUTE CHANGE

Les travaux de la D 22 sont finis et vous avez pu constater certains changements au niveau de la circulation.

Une zone 30 depuis le premier ralentisseur route de Jarnac en arrivant de Luchac jusqu'au dernier.

La priorité à Droite dans les deux sens sur toute la zone 30.

Sens Luchac Guîtres : route du Chêne

<u>Sens Guîtres Luchac</u>: Impasse des Chèneveaux, Chemin de la Mare, Rue de Guîtres, rue des Dodettes (seuls les engins agricoles peuvent emprunter cette route en descendant).

Nous rappelons que Hors zone 30 la D22 étant en agglomération est limitée à 50 à partir de l'entrée de Guîtres jusqu'aux sorties de Luchac.

Il était nécessaire pour nous de protéger la zone de l'école et de la Mairie où beaucoup de personnes et d'enfants circulent à pied.

LE REPAS DES ANCIENS

Comme l'an passé le repas des aînés aura lieu un samedi midi le 30 novembre 2019. Le traiteur est toujours Monsieur David LEGERON et son équipe. L'ambiance sera assurée par le groupe DIAPASON.

Les invitations seront envoyées début novembre.

Si vous avez 65 ans et plus, n'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie si vous ne recevez pas d'invitation.

Ce repas est gratuit pour nos aînés à partir de 65 ans dans l'année. Pour les plus jeunes, il vous sera demandé 28 euros.



DÉCLARATION ANNUELLE DE SES RUCHES



Particuliers, associations, professionnels... tous les détenteurs de ruches (à des fins de loisir ou à des fins professionnelles), doivent déclarer chaque année leurs colonies d'abeilles à des fins statistiques et sanitaires. Que vous possédiez <u>1 ou 1000 ruches</u>, vous avez l'obligation de faire une déclaration de détention et d'emplacement de vos ruchers, et ce dès la première ruche.

Comment faire votre déclaration ?

Par télédéclaration

Connectez-vous au site du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt – Téléruchers

Par courrier

Téléchargez le formulaire Cerfa N°13995*04, remplissez-le et adressez-le à la DGAL - Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris Cedex 15.



Quand faire votre déclaration ?

ière déclaration :

Si vous êtes primo-déclarant, la déclaration peut se faire quand vous voulez au cours de l'année.

Pour les déclarations suivantes :

La déclaration doit être renouvelée chaque année, entre le 1er septembre et de 31 décembre une seule fois par an, même si le cheptel évolue.

Pour les déplacements de ruches hors du département d'origine :

Chaque transport d'abeilles à l'extérieur du département d'origine doit être déclaré par l'apiculteur, dans les jours qui précèdent ou qui suivent le transport, au directeur en charge des services vétérinaires du département de destination. Cette déclaration comprend les mentions suivantes :

- nom du propriétaire ou du détenteur des ruches ;
- domicile du propriétaire ou du détenteur des ruches ;
- département, commune et lieu de provenance ;
- département, commune et lieu de destination ;
- nombre de ruches, reines ou essaims déplacés ;
- numéro d'immatriculation.

Cette formalité n'est pas requise lors du retour des abeilles dans le département d'origine.

Pour en savoir plus, consultez le site Legifrance

Pourquoi déclarer vos ruches?

Les déclarations permettent d'avoir des données sur le cheptel apicole français par département ;

C'est également un moyen de protéger vos ruches. Par exemple, si une maladie grave et contagieuse d'un rucher installé proche du vôtre est confirmée, votre DDPP pourra vous contacter et procéder à une visite afin de déterminer si votre rucher a été contaminé ou pas au plus vite ;

Certains médicaments ne sont délivrés que si vous disposez d'une immatriculation de votre rucher (comme les lanières anti-varroa par exemple).

PRESENCE VERTE CHARENTE VOUS INFORME



Ensemble, améliorons votre quotidien!



LIVRAISON de REPAS à DOMICILE

Nous vous proposons un choix de menus variés et à votre goût!

Vos repas sont livrés chez vous, prêts à être réchauffés, pour une consommation 7 jours sur 7.

Nos plats s'adaptent à votre régime alimentaire et à votre mode de vie : sans sel, hyperprotidique, texture tendre, ...

3 menus sont à votre disposition :

- le «menu du marché» c'est 2 formules au choix composées chacune de 6 éléments;
- ✓ le «menu 4 mets»;
- r le «menu du soir»;

avec un large choix de plats «faits maison».





JARDINAGE

tonte

débroussaillage

désherbage

taille de haies & d'arbustes

arrosage

plantations...

Contrat d'entretien à l'année notre ou prestations ponctuelles



Nous intervenons avec notre propre matériel

BRICOLAGE

- ponçage,
- peinture de volets,
- changement de robinet et de joints sanitaires,
- installation et fixation de petits équipements de rangement,
- peintures intérieures & extérieures...



Groupe MEA des Charents

www.presencevertecharente.fr

3115 URGENCES VETERINAIRES



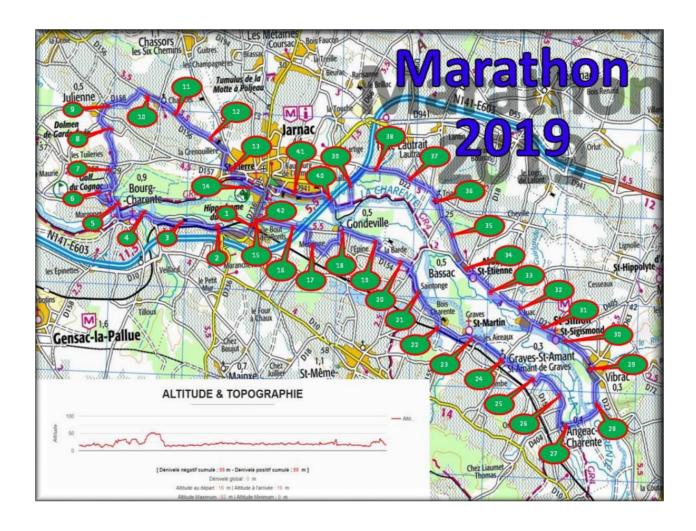
Ce numéro vous met en relation directe et gratuitement avec un vétérinaire de garde sur votre secteur. Le service est en début de déploiement et ils espèrent couvrir rapidement une grande part du territoire. A noter ...ça peut toujours servir!

LE MARATHON DU COGNAC



Le samedi 09 Novembre 2019, les coureurs du marathon du cognac passeront sur notre commune. Le départ sera donné à 8h45 depuis le village gastronomique de Jarnac. Les coureurs passeront dans le bourg de Chassors entre le 10ème et 11ème kilomètres (à priori à partir de 9h18).

Venez nombreux les encourager!



LE MALAISE CARDIAQUE



Une personne se plaint d'une douleur thoracique...

Que faites-vous?

Si la victime parle, se sent mal, il est indispensable de lui poser des questions et d'alerter le Samu-Centre 15 qui pourra juger du degré d'urgence.

Qu'observez-vous?

La victime se plaint d'une douleur serrant la poitrine. La douleur peut irradier vers d'autres parties supérieures du corps (notamment le bras, l'épaule, le cou, la mâchoire inférieure ou l'estomac). Ces signes peuvent s'accompagner de difficultés respiratoires, de sueurs, de nausées, voire de douleurs abdominales.

Que devez-vous faire?

Ne sous-estimez pas la situation : même si la victime prétend que ce n'est pas grave, elle doit immédiatement être prise en charge.

Posez des questions à la victime : depuis combien de temps dure ce malaise ? Est-ce la première fois ? La victime a-t-elle été hospitalisée ou prend-elle des médicaments pour cela ?

Demandez à une personne présente d'alerter immédiatement les secours (le Samu-Centre 15), ou faites-le-vous-même si vous êtes seul.

Mettez la victime au repos dans une position confortable (allongée ou, si elle le souhaite, en position semi-assise ou assise).

Vérifiez régulièrement que la victime est consciente et respire normalement.



position allongée



position semi-assise

Ces contenus sont extraits du guide des gestes qui sauvent de la Croix-Rouge.

JARNAC-PYRENEES

Les Pyrénées à la portée du Cognaçais :

Grand Cognac propose une location vacances dans les Pyrénées, au pied des cols du Tourmalet et d'Aspin.



Le centre vous accueille dans un espace verdoyant de 8000 m², pour des vacances toniques, vivifiantes ou tout simplement d'agréables moments de détente, de repos dans un cadre magnifique.

Ces quatre chalets Jarnac-Pyrénées, situés à **Saint-Marie-de-Campan** (**65710**), sont accessibles à tous les usagers de l'Agglomération sur simple présentation d'un justificatif de domicile.

Ils sont également accessibles aux associations, clubs sportifs et groupes scolaires, grâce à un agrément de l'Éducation nationale.

Le coût est de 20 € la nuit par chambre (que la chambre possède 2, 4 ou 6 lits) pour la période allant du 01.10 au 31.05 (15 € sur les autres mois).

Il est à noter que les lits sont des lits de 0,90 et superposables pour les chambres à 4 et 6 lits (par exemple, une chambre à 4 lits aura 2 lits au sol et 2 lits superposés au-dessus).

Les chalets sont tous équipés en vaisselle, casseroles, four, gazinière, réfrigérateur, télévisions et wifi. Il vous faut emmener vos draps, mais vous y trouverez des couvertures et des traversins.

Il y a également une salle de réception (pour les groupes) proposée à la location.

Activités sur place :

- Ski en hiver ou escalade et randonnée en été,
- Pêche

Autres activités et services de proximité :

- Casino
- Cinéma
- Equitation
- Golf
- Mini-golf
- Pêche

- Randonnée
- Rivière
- Sentiers balisés
- Thalasso
- Thermes
- Vélo

Pour tous renseignements :

Tel: 05 45 81 76 01 ou contact@grand-cognac.fr





ON NE JETTE PAS TOUT A L'EGOUT : 15 CHOSES A NE JAMAIS EVACUER AUX TOILETTES

Pour éviter de boucher vos canalisations et de polluer la planète, voici 15 choses à ne surtout jamais jeter aux toilettes.



Jeter certaines choses dans les toilettes peut s'avérer extrêmement **néfaste pour l'environnement**. De plus, ces gestes que certains considèrent encore comme anodins peuvent sérieusement **endommager vos canalisations** ainsi que les stations d'épuration...

Ces choses à ne surtout jamais jeter aux toilettes :

Si cela va de soi pour beaucoup d'entre nous, ce n'est pas encore le cas pour tout le monde : **les toilettes ne sont pas une poubelle** !



Préservatifs, lingettes, fil dentaire... découvrez tout ce qu'il vaut mieux éviter de jeter dans les toilettes et surtout pourquoi.

1- Les lingettes

Qu'il s'agisse de lingettes pour bébé, de lingettes intimes ou de lingettes désinfectantes soit disant biodégradables, **les lingettes ne doivent jamais être jetées dans les toi-lettes**. En effet, elles sont extrêmement résistantes et ne sont **pas biodégradables**! Une fois dans les égouts, elles **se gorgent de graisses et d'eau** et se transforment peu à peu en **masses visqueuses**. De ce fait, elles peuvent obstruer les pompes de relevage des eaux usées et encombrer les grilles situées à l'entrée des stations d'épuration.

2 – Les cotons-tiges

Les cotons-tiges sont trop petits pour être interceptés par les grilles de filtration des stations d'épuration.



Résultat, au mieux, il faut pomper la surface des bassins pour les retirer. Cependant, en cas de fortes pluies, les déversoirs d'orage évacuent l'eau des précipitations ainsi que les

eaux usées afin d'éviter que la station ne déborde. Les cotons-tiges se retrouvent alors dans la nature et finissent leur vie dans les fleuves, les rivières et les océans...

Heureusement, ils vont être interdits en 2020 (mais il reste encore du temps, donc en attendant attention!)

3 – La litière pour chat

Même si certains fabricants affirment le contraire sur leur paquet, **mieux vaut jeter la litière et les crottes à la poubelle**. En effet, la plupart des chasses d'eau sont économes en eau, avec environ 1,6 litres d'eau par chasse, ce qui n'est **pas suffisant pour évacuer correctement la litière**.

De plus, les crottes de chat ont tendance à durcir, alors que les WC ne sont conçus que pour les **déchets solubles dans l'eau**.

4 - Les rouleaux de papier toilette

Biodégradable *l'aquatube* ? C'est en tout cas ce qu'affirme la marque qui le commercialise. Soit disant innovant car jetable dans les toilettes, **ce rouleau de papier toilette entraîne pourtant des difficultés importantes sur les réseaux d'assainissement**.



En effet, il représente une charge supplémentaire qui devra être éliminée en station d'épuration, ce qui en plus augmente la consommation d'énergie. Mieux vaut le jeter dans la poubelle de tri ou le composter.

5 - Les chewing-gums

Cela peut paraître incroyable mais oui, certaines personnes jettent bien leur chewing-gum dans les toilettes. Pourtant, cela paraît évident : un chewing-gum jeté dans les toilettes ne va pas s'éliminer correctement. Il va se fixer aux canalisations et provoquer des dégâts...

En plus, il lui faudra plus de 5 ans pour se dégrader dans la nature !

6 - Les serviettes hygiéniques et des tampons

Les serviettes et les tampons ne se dissolvent pas dans l'eau. Tout comme les fameux emballages plastiques qui entourent les tampons.



En moyenne, une serviette ou un tampon jeté dans les toilettes met **500 ans à se désa- gréger.** Véritable fléau pour les stations d'épuration et l'environnement, il est donc préférable de **les jeter dans une poubelle prévue à cet effet.**

Et ce même pour les tampons, quand bien même les fabricants prétendent le contraire sur certains emballages (à l'instar des lingettes).

7 - Les lentilles de contact

Une étude a récemment montré que **jeter ses lentilles de contact dans les toilettes contribuaient à la pollution plastique**. En effet, non biodégradables, elles sont petites et flexibles et se retrouvent facilement dans les boues d'épuration.

Ainsi, si vous aviez l'habitude de jeter vos lentilles dans les toilettes (ou dans le lavabo !), jetez-les désormais simplement à la poubelle.

8 - Le fil dentaire

Jeter du fil dentaire dans vos toilettes n'est vraiment pas une bonne idée.



Il va, à coup sûr s'entortiller sur lui-même, **boucher vos tuyaux** et endommager sérieusement votre fosse septique, surtout le moteur de la pompe.

On peut aussi imaginer qu'il se retrouve dans la nature et soit ingéré par des animaux qui risqueraient alors une occlusion intestinale.

9 – Les matières grasses alimentaires

Cela peut paraître étrange mais oui, certaines personnes ont l'habitude de jeter des graisses alimentaires (voire même les huiles de vidange) dans leur toilette. Pourtant, en refroidissant, les graisses vont durcir et former des masses qui vont boucher les tuyaux.

En outre, si la nourriture est biodégradable, elle peut toutefois se loger dans la plomberie et créer une masse en décomposition dans les tuyaux.

10 - L'eau de javel

L'eau de javel est extrêmement nocive pour l'environnement mais aussi pour votre fosse septique. Mieux vaut donc utiliser du vinaigre blanc et du bicarbonate de soude pour nettoyer efficacement vos toilettes.

11 - Un poisson rouge ou autre petit animal

Qu'il soit mort ou pire, vivant, on ne jette jamais un poisson rouge dans les toilettes ! En effet, au-delà d'être complètement inhumain si le poisson est encore vivant, cela peut être nocif pour l'environnement et perturber l'écosystème.



De plus, le poisson peut transmettre facilement une maladie dont il est atteint aux micro-organismes vivants présents dans les eaux des canalisations.

12 - Les médicaments

Les médicaments dont vous ne voulez plus n'ont pas leur place dans les toilettes. En effet, ils risquent de polluer les nappes phréatiques et d'être ainsi extrêmement néfastes à l'écosystème local.

Pour vous débarrasser des médicaments périmés, il vous suffit de les ramener à votre pharmacien.

13 - Les mégots de cigarettes

Les mégots de cigarettes sont remplis de produits chimiques! Les jeter dans les toilettes ne ferait que polluer encore davantage les eaux usées ainsi que détériorer votre fosse septique.

14 – Les préservatifs

Les préservatifs ne se désagrègent pas dans l'eau. Il est donc inapproprié de les jeter dans les toilettes.

En effet, fabriqués en caoutchouc, ils risquent d'**obstruer sérieusement vos canalisations** ainsi que les stations d'épuration.

15 – Les cheveux

Ce n'est un secret pour personne, les cheveux sont extrêmement mauvais pour les canalisations. En effet, à l'instar du fil dentaire, ils ne vont pas du tout se dissoudre mais vont **former des paquets et obstruer ainsi les tuyaux**.

En résumé et pour faire simple : les toilettes ne devraient servir que pour les excréments, l'urine et le papier hygiénique qui vont se désagréger durant le processus de traitement des eaux usées. Toutes les autres choses n'ont rien à faire dans la cuvette !

FAUT-IL SE MEFIER DES «COOKIES INFORMATIQUES» ?



La question revient sans arrêt dès que l'on consulte INTERNET. Faut-il accepter ou refuser ces petits programmes qui pistent nos comportements pour « améliorer notre expérience » ?

Ils viennent de partout et vont partout!

Ces petits fichiers informatiques sont déposés sur les appareils connectés à INTERNET lors de la navigation, du téléchargement d'une application ou d'un logiciel, de la lecture d'un mail...

Tous les appareils reliés à INTERNET sont concernés : ordinateur fixe ou portable, smartphone, tablette, console de jeux.

Si je les accepte:

Vie privée :

. Vos données de navigation sont conservées jusqu'à 13 mois : appareil utilisé, mots clés et adresses tapés, produits recherchés, sites visités, login et mot de passe, géolocalisation....

Elles sont partagées avec les régies publicitaires et les réseaux sociaux.

. Votre comportement est analysé : temps passé sur une page, un site, centres d'intérêt, habitudes, publicités cliquées. Votre âge et votre sexe sont déduits.

Expérience:

- . Des recherches adaptées à vos centres d'intérêt.
- . Conservations des logins et mot de passe des sites et réseaux sociaux, ainsi que des paniers d'achats.
- . Publicités ciblées selon votre profil, relances publicitaires par mail ou alerte e-commerçants.

Puis-je les refuser?:

A l'exception des cookies de mesure d'audiences des sites, oui.

Car depuis le 25 mai 2018, le RGPD (Règlement général sur la protection des données) impose le consentement préalable au dépôt de cookies sur les appareils. C'est le sens des bandeaux cliquables qui s'affichent lors de la première visite sur un site ou après l'installation d'une application. Pour ne pas être pisté, vous pouvez aussi :

. Refuser systématiquement les cookies dans les « paramètres vie privée ou confidentialité » de votre navigateur INTERNET.

- . Supprimer les cookies de l'historique,
- . Utiliser le mode « navigation privée »
- . Changer de moteur de recherche pour Qwant, société française, qui ne trace pas ses utilisateurs.

INFO 16 COGNAC - COUVENT DES RECOLLETS - COGNAC



Pour vous aider à rédiger vos courriers et vous guider dans vos démarches administratives :

Vous souhaitez:

- Bénéficier d'une assistance pour la rédaction de courriers aux prestataires de services,
- Rédiger des courriers personnels ou de déclarations auprès d'organismes gouvernementaux, sociaux ...
- Obtenir un appui dans la constitution de dossiers administratifs,
- Vous faire assister afin d'obtenir des prestations

Un bénévole expérimenté, qui a acquis une compétence de plusieurs années dans ce domaine, peut vous aider et vous épauler dans vos démarches. Il peut vous conseiller sur la rédaction de vos courriers et vous guider dans toutes vos démarches administratives en toute confidentialité.

Tous les lundis de 10h à 12h sans RDV à Info 16. Sur rendez-vous au 05 45 82 62 00

L'aide aux courriers et aux démarches administratives est ouverte à tous les publics. Pour plus d'information n'hésitez pas à contacter INFO 16.

ETAT CIVIL

<u> Mariage :</u>

Uriel MEL et Elodie ETOURNEAU le 6 juillet 2019, Villeneuve Christophe MANEM et Angéline PIERRE le 13 juillet 2019, Guîtres Bernard PORCHER et Jeannine HUGOT le 27 juillet 2019, Bourg de Chassors

Décès:

Joseph JARRY le 13 septembre 2019 Bourg de Chassors Frédéric DEMONT le 23 septembre 2019 Luchac

La page des Capsortiens

Cette rubrique est la vôtre, elle doit permettre à chacun de s'exprimer par ses articles, ses photos, ses petites annonces et autres.

C'est à vous de transmettre des informations générales aux autres Capsortiens. Bien entendu, les textes seront triés et validés avant leurs diffusions. Evidemment, les propos diffamatoires ne seront pas retenus!

Les informations sont à envoyer à l'adresse suivante : <u>verger.eric@sfr.fr</u>

La Commission communication.

NETTOYAGE DE TOITURE ET FAÇADE PAR DRONE



Les mousses se développent sur vos façades et toitures ? Cela va détériorer vos tuiles au fil du temps et abîmer vos façades.

Nos drones sont équipés pour pulvériser un produit qui va éliminer ces mousses.

Avec ce dispositif innovant, le risque d'accident n'existe plus pour l'homme ! Fini les échafaudages et les glissades sur le toit !

Gain de temps non négligeable pour l'entrepreneur ou le particulier. Sécurité assurée pour tous.

À partir de 5€/m² avec le produit et 4€/m²sans.





Informations Pratiques

CALENDRIER DES MANIFESTATION

N O V E M B R ☐ La mairie : Cérémonie du 11 novembre à 11 h45 devant le monument aux morts. Cette cérémonie se clôturera à la salle des fêtes de Chassors pour partager un verre offert par la municipalité. Vous êtes tous cordialement invités à cette cérémonie.

↑ AMITIE CHASSORS-SPICHEREN

Soirée « Entrecôte Beaujolais » salle des fêtes de Chassors. Cette soirée aura lieu le Samedi 23 novembre 2019

☐ Mairie : Le 30 novembre, repas des aînés.

D E C E

B

R

E

■ AMITIE CHASSORS-SPICHEREN

Marché gourmand de Noël, le Samedi 7 décembre 2019. Ce marché se déroulera à Villeneuve dans la cour des Frères Moines.

☐ Amicale des chasseurs et propriétaires non chasseurs de Chassors :

Le 31 Décembre repas de la St Sylvestre.

J A N V I E

R

□ APE Chassors

Loto des écoles (animé par un professionnel) le dimanche 12 janvier 2020 à 14h30 (salle des fêtes).

☐ Mairie: Vœux du maire (tous les habitants sont invités le 17 janvier 2020 à 18 h30, salle des fêtes).

Délivrance de l'attestation de recensement

Les personnes sont tenues de se faire recenser en mairie à partir du mois où elles atteignent l'âge de 16 ans. Elles doivent apporter leur carte nationale d'identité et le livret de famille.

Location Salle des Fêtes (Tarifs 2019)

Pour les Habitants de la commune :

- Jour de semaine : 125 €

- Lendemain : 60 €

- Samedi ou dimanche ou jour férié : 186 €

- Lendemain : 94 €

- Chauffage / jour : 65 €.

Attention:

Remise des Clés : jour « J-1 » à 9h Restitution des clés : jour « J+1 » à 18h

PRET TABLES ET CHAISES:

Depuis le 1er novembre 2016, les personnes qui désirent réserver les chaises, bancs et tables devront s'adresser au secrétariat de la Mairie au 05 45 81 06 63 pour en fixer la date et le nombre. Le matériel sera donné le vendredi matin avant 12h et devra être remis le lundi avant 17h.

Horaires Déchetterie de Jarnac

Du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-18 h

Ce calendrier des animations vous est proposé sous réserve de modifications.

Informations Pratiques

En cas d'urgence vous pouvez appeler les numéros suivants sur votre téléphone fixe ou sur votre portable :

⇒Gendarmerie 17 (Elle vous communiquera la pharmacie de garde),

⇒Pompiers 18

⇒Samu 15 (Il vous communiquera le médecin de garde).

⇔Ou sur le portable uniquement 112

Le cabinet médical de Jarnac ne peut plus nous donner la liste des médecins de garde, s'adresser à la gendarmerie.

Mairie Heures d'ouverture			
Mardi	9 h-12 h		
Mercredi	14 h-18 h		
Jeudi	14 h-18 h		
Samedi	09 h-12 h		

www.mairie-chassors.fr

mairie.chassors@wanadoo.fr - Tel: 05 .45.81.06.63 -

C'est la fin de votre bulletin municipal.

Le prochain numéro de l'Echo de Chassors paraîtra fin Février 2020.

Merci de transmettre par mail vos informations (avant fin janvier 2020) à : Eric Verger : <u>verger.eric@sfr.fr</u> ou à Pierre Lévêque : <u>pierre.leveque16@free.fr</u>

> Echo de CHASSORS Dépôt Légal n°607 avril 1993 Préfecture de la Charente Tirage en 560 exemplaires



- BIEN VIVRE A CHASSORS -

